

# CENTRE DE GESTION DES VOSGES

59, rue Jean Jaurès – CS 70055 - 88026 EPINAL Cedex – Tel : 03.29.35.63.10 – Fax : 03.29.35.50.72



## Réunion du Conseil d'administration

Séance du 22 décembre 2020

**Date de convocation : 16 décembre 2020**

**Nombre de membres**

- ☒ 21 en exercice
- ☒ 20 présents et représentés
- ☒ 20 votants

L'an deux mil vingt le vingt-deux décembre à 9H30

Le Conseil d'Administration légalement convoqué s'est réuni rue des Vergers, à UXEGNEY (88390) sous la présidence de Michel BALLAND, Conseiller Municipal de CAPAVENIR Vosges en présence de Mme. Odile DURANT-FRECHIN, Payeur Départemental.

**Etaient présents :**

M. BALLAND Michel (Conseiller municipal de CAPAVENIR VOSGES), M. DEMIR Emre (Adjoint au maire de CAPAVENIR VOSGES), M. SOLTYS Philippe (Maire d'UXEGNEY), M. GUYOT Jacques (Maire de La SALLE), M. HENRIOT Jean-Marie (Conseiller municipal de CONTREXEVILLE), M. BERNARD Daniel (Maire de FIGNEVELLE), Mme. MOINE Marie-Odile (Conseillère municipale de MIRECOURT), M. GAILLOT Thierry (Maire de VINCEY), M. METZ Frédéric (Adjoint au maire de DOGNEVILLE), Mme. PIAGET Françoise (Maire de CHATEL SUR MOSELLE), Mme. BARBAUX Lydie (Maire de PLOMBIERES LES BAINS), M. EMERAUX Philippe (Maire de ROLLAINVILLE), Mme. FETET Pascale (Adjointe au maire de BRUYERES), M. SPEISSMANN Stessy (Maire de GERARDMER), Mme. BONNOT Elisabeth (Adjointe au maire de LA BRESSE), Mme. RAYEUR-KLEIN Laurence (Vice-présidente CA d'EPINAL), Mme. JACQUEL Catherine (Vice-présidente CC de la Région de RAMBERVILLERS), formant la majorité des membres en exercice.

**Excusés :**

Mme. GRASSER Elisabeth (Conseillère municipale de POUSSAY), Mme. KLIPFEL Elisabeth (Maire de CHAMPDRAY), M. JALLAIS Jacques (Maire de SAULCY SUR MEURTHE), M. PIERRAT Benoit (Vice-président CA de SAINT DIE DES VOSGES).

**Pouvoirs :**

Mme. GRASSER Elisabeth (Conseillère municipale de POUSSAY) à M. DEMIR Emre (Adjoint au maire de CAPAVENIR VOSGES), Mme. KLIPFEL Elisabeth (Maire de CHAMPDRAY) à Mme. BONNOT Elisabeth (Adjointe au maire de LA BRESSE), M. PIERRAT Benoit (Vice-président CA de SAINT DIE DES VOSGES) à M. BALLAND Michel (Conseiller municipal de CAPAVENIR VOSGES)

**Etaient présents également :**

M. SCHEER Frédéric (Directeur du centre de gestion), Mme. DETRIE Catherine (Responsable du pôle Administration Générale), Mme. VALDENAIRE Brigitte (Responsable du pôle Carrière/Instances Paritaires).

**Désigné en qualité de secrétaire de séance :**

M. BERNARD Daniel (Maire de FIGNEVELLE).

REÇU EN PREFECTURE

le 21/01/2021

Application agréée E-legalite.com

99\_DE-088-28880030-20201222-2020\_240\_DE

## 240. Application de l'article L1612-1 du CGCT

- Vu le code général des collectivités territoriales,
- Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,
- Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,
- Vu le décret n°85-643 du 26 juin 1985 relatif aux Centres Départementaux de Gestion,
- Vu l'instruction budgétaire et comptable applicable aux centres de Gestion de la Fonction Publique,
- Vu le plan de comptes M832 applicable aux centres de Gestion,
- Vu l'adoption par délibération du Budget Primitif 2020, le 9 juin 2020

Considérant l'article L1612-1 du CGCT qui prévoit que « jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 15 avril, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater **les dépenses d'investissement**, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette. »

Considérant que les crédits ouverts par anticipation au vote du budget 2021 doivent préciser le montant et l'affectation des dépenses autorisées, ventilées par chapitre et articles budgétaires d'exécution.

**Les membres du Conseil d'administration,  
Après un large débat,  
A l'unanimité,**

Autorisent le Président du Centre de Gestion des Vosges à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement sur crédits nouveaux entre le 1<sup>er</sup> janvier 2021 et la date d'adoption du Budget Primitif de l'exercice 2021, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice 2020.

Prennent acte et valident le tableau des dépenses faisant l'objet de la présente autorisation comme suit :

Chapitre	Article	Désignation	Montant voté BP 2020	Montant à engager
20	2051	Pack Cosoluce	21 000,00 €	3 130,00 €
21	2158		1 500,00 €	0,00 €
21	2181		1 200,00 €	0,00 €
21	2182	Véhicule C3 Pure Tech 83 S&S BVM Feel blanc	19 300,00 €	4 825,00 €
21	2183	Téléphones portables	26 000,00 €	900,00 €
21	2184	Fauteuils de bureau	9 500,00 €	1 000,00 €

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus, et ont signé au registre les membres présents.

**Pour extrait conforme**

**M. BALLAND Michel**  
**Président du Centre Départemental de Gestion des Vosges.**